

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID : 031-200075240-20211130-BU202166-DE



**DECISION DU BUREAU
Séance du 30 novembre 2021.**

Date de la convocation : 23 novembre 2021
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 16
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le mardi 30 novembre 2021
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis à la Salle du Confluent
6 Rue de l'Hôtel de Ville à Portet-sur-Garonne
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : Mesdames Anne Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Martine FRITIERE, Janine GIBERT, Messieurs Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Max CAZARRE, Guillaume DEBEAURAIN, Philippe FUSEAU, Marc LASSERRE, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE, Thierry SAVIGNY et Thierry SUAUD.

Étaient absents excusés : Messieurs Jean Jacques ALMERO et Marc MENGAUD.

Décision n°BU202166 : Attribution du groupement d'achat de radars pédagogiques

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Guillaume DEBEAURAIN **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical donnant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ;

Vu l'appel d'offres publié le 7 octobre 2021 par le SDEHG concernant un Accord-Cadre à bons de commande pour la fourniture de 217 radars pédagogiques ;

Vu le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse opéré par la Commission d'Appel d'Offres du 22 novembre 2021 à 9h30, pour un montant de 273 400 euros HT ;

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Décision de bureau 30/11/2021_

Envoyé en préfecture le 07/12/2021

Reçu en préfecture le 07/12/2021

Affiché le

ID : 031-200075240-20211130-BU202166-DE



Article 1 : D'autoriser le Président à signer et à notifier à ELAN CITE le marché de fourniture de 217 radars pédagogiques, livraison et garantie pièces, main d'œuvre et déplacement sur site pour 3 ans sur le département de la Haute-Garonne hormis la ville de Toulouse, et tout document y afférent.



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président


Thierry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

07 DEC. 2021

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Décision de bureau 30/11/2021_